

# Compte–rendu de la séance du Conseil municipal du 3 février 2012

Le Conseil municipal a été convoqué en date du 27 janvier 2012  
Les convocations ont été envoyées par écrit à chacun des conseillers

## **ORDRE DU JOUR**

- 1- Orientations budgétaires
- 2- Projet Bâtiment Mairie et cour d'école
- 3- Le Relais du Prieuré
- 4- Fuites d'eau
- 5- Appel d'offres pour convention de voirie
- 6- Amortissement des travaux de la station d'épuration
- 7- Demandes de subventions
- 8- Présentation de la charte de l'action sociale du CNAS

## **Participent à cette séance :**

M. Romuald MAUGAIN, M. Gérard GUILLIN, Mme Ginette MAUGAIN, M. André FERREUX, M. Gérard THIONNET, M. Jérôme DELVOYE, M. Claude WAKENHUT, M. Christian LARQUE

## **Absents, excusés :**

M. François GUILLIN donne procuration à M. Romuald MAUGAIN  
M. Jean Claude FOGLIA,  
Mme Florence GAILLARD,

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011, il est approuvé à l'unanimité.

Mme Ginette MAUGAIN est élue secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour à savoir :

- Prendre une délibération refusant la fermeture de classe proposée par l'Inspection d'Académie
- Permettre l'ouverture de crédit au compte C/204148.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte cette modification à l'ordre du jour.

## **Orientations budgétaires**

Dans le cadre des orientations budgétaires, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir et de proposer des priorités pour l'année 2012.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, souhaite entreprendre :

- une étude de mise en conformité et de réaménagement du bâtiment de la Mairie et de la cour de l'école effectuée avec l'aide du CAUE.

- des travaux sur le réseau d'eaux usées en haut de la « Route des Gorges de Nouailles » et sur la place Césaire Phisalix afin de limiter les eaux parasites dans la station d'épuration.
- la concrétisation du projet de columbarium proposé en 2009.
- la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public, vétuste à certains endroits.
- l'intervention d'une entreprise spécialisée dans la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable intervienne et la réalisation des travaux de réparation.

### Projet Mairie

Monsieur le Maire et M. Claude WAKENHUT informent le Conseil municipal que la réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'Architecte des Bâtiments de France a permis d'aborder divers aspects de la réhabilitation.

Suite à cette réunion, le CAUE fera parvenir en Mairie, dans les prochains jours, un dossier avec 2 ou 3 idées de projet de réaménagement du bâtiment de la Mairie.

### Le Relais du Prieuré

Après la présentation du projet de reprise du « Relais du Prieuré » et l'acceptation par la banque du dossier de financement de Messieurs Bachet et Coindard, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de leur confier la gérance du restaurant et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'élaboration du bail où sera mentionné que le fonds de commerce restera la propriété de la Commune.

Monsieur le Maire précise que les travaux de mise aux normes seront bientôt terminés et que les futurs gérants ouvriront début avril.

### Fuites sur le réseau d'eau

M. Gérald GUILLIN signale au Conseil municipal que plusieurs fuites d'eau ont été détectées dans le village et qu'il faudra prévoir l'intervention d'une entreprise pour y remédier.

M. Gérald GUILLIN propose, dans un premier temps, de faire venir la société « Fast Détection » spécialisée dans la détection de fuites afin de les localiser.

Le Conseil municipal donne son accord et demande à M. Gérald GUILLIN de prendre contact avec cette entreprise.

### Appel d'offres pour la convention de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, comme tous les ans à la même période, qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour la gestion de la voirie communale.

Le Conseil municipal, conformément à la réglementation, charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offres dans la presse.

### Amortissement des travaux de la station d'épuration

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut statuer sur la durée d'amortissement des travaux de la station d'épuration qui s'élèvent à 346 324,64 € et des subventions qui s'y rapportent.

**A l'unanimité** et suivant la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'amortir le montant des travaux sur 35 ans.

## Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'association « Cœur en fête » qui sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 400 € qui permettrait d'acquérir un chapiteau supplémentaire et un petit réfrigérateur pour les manifestations proposées par l'association.

**Vote : accepté à l'unanimité**

Monsieur le Maire donne également lecture d'un courrier du Président de l'association « Les P'tits Guillous » qui sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention de 300 € pour acquérir le matériel nécessaire à la pratique du tennis de table et de la toute nouvelle section « Gymnastique ».

**Vote : accepté à l'unanimité**

### Présentation de la charte de l'action sociale du CNAS

Mme Ginette MAUGAIN présente la charte que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) a mise en place pour les agents territoriaux.

Le CNAS permet, au même titre que pourrait le faire un comité d'entreprise, d'apporter de l'aide et du bien-être aux agents territoriaux.

### Refus de fermeture d'une classe à la rentrée 2012

A la suite du courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie du 15 janvier nous indiquant qu'elle proposerait le retrait d'un poste à la rentrée 2012-2013 dans notre école intercommunale, nous nous sommes rapprochés de Madame la Directrice d'école pour obtenir davantage de renseignements.

Nous avons appris que 137 élèves, de 2 à 11 ans, fréquentaient actuellement les six classes de notre école, que 16 devaient partir en sixième mais que 16 nés en 2009 qui n'avaient pu entrer l'an dernier, faute de place, s'inscriraient en septembre. D'après elle nous nous trouverions donc à 137 élèves, de 3 à 11 ans, à la rentrée

Comme de notre côté nous avons à ce jour 10 autres demandes d'inscriptions d'élèves qui vont arriver dans nos communes, nous pouvons nous retrouver à 147 élèves de plus de 3 ans, en septembre.

Nous n'admettons pas que Madame l'Inspectrice d'Académie refuse de prendre en compte ces 10 enfants alors que nous avons une demande écrite de leurs parents et que 5 d'entre eux seront là dès mars.

Il faudra bien tenir compte aussi des 17 enfants de 2 ans que nous aimerions bien accueillir, au moins en partie, comme nous le faisons depuis plus de 40 ans.

Des départs sont toujours possibles mais la marge est large quand nous entendons Monsieur l'Inspecteur Départemental dire, que pour nous, le nombre pivot pour une fermeture, se situe à 135.

S'ajoute à cela le niveau de nos élèves dont malheureusement un tiers a besoin d'aides diverses avec des résultats aux évaluations très inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

Nous avons essayé de pallier à cette faiblesse en augmentant l'encadrement en ATSEM ce qui permet un meilleur suivi et créé un décroisement à l'intérieur des classes.

Nous avons construit une maternelle intercommunale pour trois classes et transformé un autre bâtiment pour assurer le périscolaire, l'extrascolaire et des repas à l'ensemble des enfants.

Nous refusons que ces efforts soient en partie détruits par les mauvaises conditions qu'entraînerait la suppression d'une classe.

Et que ferons-nous des 18 enfants nés en 2011 et de ceux qui ne manqueront pas d'arriver avec la réhabilitation de nos HLM, les 15 terrains viabilisés pour faire face aux demandes et les 22 logements que se propose de créer un promoteur à Montgesoye ?

Devant cette situation, les conseillers refusent cette suppression qu'ils estiment totalement inéquitable vu nos effectifs et qu'ils jugent contraire à un développement normal de notre village et de notre vallée.

Vote : refus de la fermeture à l'unanimité

#### **Ouverture de crédits C/204148**

Afin de régler la facture à la Commune de Renédale, concernant la couverture haut-débit pour l'auberge du Moine, il convient d'inscrire la somme de 855,89 € au C/204148.  
Ce montant a été prévu au BP 2011 mais pas inscrit au bon compte.

Vote : Accepté à l'unanimité

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe M. André FERREUX qu'une personne de la DRAC se rendra à l'église, le 27 février à 14h 30 pour venir constater l'état du plancher de la sacristie et des chéneaux du clocher.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du sondage concernant la redevance incitative :

- 65 foyers souhaitaient une collecte en porte à porte
- 35 un apport volontaire vers une colonne semi-enterrée

La CCPO a indiqué que l'investissement pour la mise en place d'une colonne semi-enterrée ne pouvait être envisagé compte tenu des résultats du sondage.

Néanmoins pour répondre à la demande de la Commune, la CCPO étudie la possibilité d'installer un cache conteneur équipé d'un tambour à serrure électronique.

Le Conseil municipal trouvant cette proposition intermédiaire intéressante charge Monsieur le Maire d'obtenir plus de renseignements auprès de la CCPO.

M. Claude WAKENHUT s'interrogeant sur l'avenir du camping, Monsieur le Maire propose de recevoir les candidats à la reprise du camping lors de la réunion du 24 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.